



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
26 avril 2007

Français
Original: Anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Seizième session

Vienne, 23-27 avril 2007

Projet de rapport

Rapporteur: David Nelson (Canada)

Additif

Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

1. À sa 8^e séance, le 26 avril 2007, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale". Au titre de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, réuni à Bangkok du 15 au 18 août 2006 (E/CN.15/2007/6);

b) Reporting checklist developed by the Government of Thailand on the implementation of the Bangkok Declaration on Synergies and Responses: Strategic Alliances in Crime Prevention and Criminal Justice (E/CN.15/2007/CRP.1);

2. La Commission a entendu des déclarations des représentants du Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Canada, de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique et de la Thaïlande. Le représentant de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a également fait une déclaration. Une déclaration a également été



faite par la représentante du Canada, s'exprimant en tant que rapporteur du Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale.

A. Délibérations

3. La Directrice de la Division des traités a rappelé la résolution 2006/26 du Conseil économique et social invitant de nouveau les gouvernements à appliquer les recommandations du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale énoncées dans la Déclaration de Bangkok intitulée "Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale" (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe). Elle a noté que la résolution demandait à l'ONUDC de convoquer un groupe intergouvernemental d'experts pour débattre des congrès précédents afin d'accumuler et d'examiner les enseignements qui en avaient été tirés et d'élaborer des méthodes qui permettent d'exploiter les enseignements tirés en vue des congrès futurs. Elle a donné un bref aperçu des résultats de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts tenue à Bangkok du 15 au 18 août 2006. Au sujet des consultations avec les quatre pays qui avaient proposé d'accueillir le douzième Congrès en 2010, elle a fait savoir à la Commission que les Gouvernements du Burkina Faso et du Pakistan avaient retiré leur candidature, le Pakistan l'ayant fait en faveur du Qatar. Elle a noté que le Brésil et le Qatar avaient engagé des consultations dont il fallait espérer la conclusion rapide pour que la Commission puisse recommander à l'Assemblée générale une décision consensuelle quant à l'hôte du prochain congrès.

4. Les orateurs se sont félicités de l'adoption de la Déclaration de Bangkok et ils ont souligné la nécessité de lui donner effectivement suite. Ils ont également salué l'élaboration de l'aide-mémoire proposé par le Gouvernement thaïlandais pour le suivi de la Déclaration de Bangkok. À cet égard, certains ont souligné l'utilité du processus d'auto-évaluation volontaire et la nécessité d'éviter une approche du type "questionnaire" ainsi que les doubles emplois avec d'autres mécanismes de collecte d'informations ou de suivi. L'importance de l'assistance technique fournie par l'ONUDC aux pays en développement pour l'application de la Déclaration de Bangkok a également été soulignée.

5. Un orateur a donné un bref aperçu des points saillants du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts. Le travail du Groupe a été salué et son rapport a reçu un accueil favorable, l'ensemble de ses conclusions et recommandations étant appuyé. Il a été noté que la réunion avait visé à élaborer une méthode pour exploiter les enseignements tirés des congrès précédents afin de mieux préparer, conduire et suivre les congrès suivants. Les orateurs ont réitéré qu'il importait que le programme de travail pluriannuel reflète la nécessité de commencer à l'avance les préparatifs des congrès futurs, la sélection du pays hôte et les activités de la Commission. À cet égard, il a été noté que des préparatifs précoces, en vue de déterminer le thème, les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour, les sujets des ateliers et le programme de travail, permettraient de mieux cibler l'ordre du jour. Certains orateurs ont fait des propositions concrètes pour le prochain congrès sur chacun de ces éléments.

6. Les orateurs ont souligné l'importance des réunions préparatoires régionales, pour refléter les préoccupations régionales dans le processus préparatoire des congrès. Pour un orateur, la Commission et ses réunions intersessions étaient un cadre plus approprié et constituaient un moyen d'un meilleur rapport coût/avantage pour exprimer des préoccupations régionales et mener le processus préparatoire.

7. Notant le rôle crucial et les fonctions capitales du pays hôte, pendant le processus de préparation aussi bien que pendant le congrès lui-même, les orateurs ont exprimé le souhait que les consultations engagées pour déterminer quel serait l'hôte du douzième Congrès aboutissent rapidement.
